

RÈGLEMENT 11-1222

Frais exigés

Des frais sont perçus pour chaque demande de révision. Le tarif varie en fonction de la valeur inscrite au rôle.

Valeur inscrite au rôle foncier	Tarif \$
Moins de 500,000 \$	86,20 \$
500,000 \$ à 1,999,999 \$	344,70 \$
2,000,000 \$ à 4,999,999 \$	574,50 \$
5,000,000 \$ et plus	1149,25 \$

*Cette nouvelle tarification prendra effet le 24 janvier 2023